



p.06

DOSSIER

Élections professionnelles :
ma voix compte,
je choisis mes représentants

p.15

POINT D'INTERROGATION

Comment la Métropole agit en faveur
de la nouvelle obligation vaccinale ?

p.16

REGARDS CROISÉS

Le bibliothécaire et les messagers... du tri

CÔTÉ
INSTITUTION

- 03** **LA DATA DU MOIS**
Faire de l'insertion un outil du développement local
- 04** **ACTUS**
Actualités et agenda d'octobre 2018
- 06** **DOSSIER**
Élections professionnelles : « Ma voix compte, je choisis mes représentants »
- 11** **D'HIER À AUJOUR'HUI**
Lugdunum exportent ses réserves à Villeurbanne

CÔTÉ
RÉALISATIONS

- 12** **EN ACTION**
« Sentez-vous sport » ! une réussite encore
- 14** **HORS LES MURS**
Télétravail à Strasbourg : Confiance et management renouvelé au cœur du dispositif
- 15** **POINT D'INTERROGATION**
Comment la Métropole agit en faveur de la nouvelle obligation vaccinale ?

CÔTÉ
AGENTS

- 16** **REGARDS CROISÉS**
Le bibliothécaire et les messagers... du tri
- 18** **C'EST PRATIQUE**
Les astuces de tante Sophie
- 19** **EN PERSONNE**
Lutter contre les violences conjugales, une action au long cours
- 20** **INFOS DU PERSONNEL**
- 21** **LES ASSOS**
- 22** **EXPRESSIONS SYNDICALES**

CONTRIBUTEURS

**Direction Prospective et dialogue public**

Camille Pantano

Délégation Développement**solidaire et habitat**

Madeleine Aufrand

Direction ressources DDUCV**Communication eau**

Laure-Anne De Biasi

Blandine Lubineau

Communication développement

Vérène Saint-André

Communication/marketing propreté

Cécile Bracco

Communication/documentation voirie

Karine Lalo

Direction de la Culture

Michèle Dempuré

DINSI

Laura Perrot

Direction Patrimoine et moyens généraux

Aurélie Giron

Direction Attractivité**et relations internationales**

Anne-Laure Beauvain

Service Documentation

Cécile Lardet

Geneviève Vazette

Direction Finances

Isabelle Durif

Direction Ressources humaines

Bénédicte Mouton

Comité social du personnel

Nicole Albinana

Lyon Sport Métropole

Marina Debiesse

DTP - SERVICE DE LA COMMUNICATION
INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLÉ

20, rue du Lac, CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél. 04 26 99 37 87

vriffault@grandlyon.comcbarbier@grandlyon.com**Directeur de la publication**

Olivier Nys

Rédacteur en chef

Pierre-Yves Collaud

Rédactrice en chef adjointe

Anne-Sophie Peyret-Rosà

Coordination et rédaction

Christian Barbier - Véronique Riffault

Crédit photos

Emma Arbogast / Eric Soudan / Giedre Dangelaitė /

Thierry Fournier / Arnaud Hauteroche

Illustrations :

- Couverture : Erika/ESAT Image-Arts graphiques

- Portrait : Erika/ESAT Image-Arts graphiques

- BD : Guillaume Perfetti et Jean-Luc Loyer/ ESAT

Image-Arts graphiques

Conception maquette

In Média Res

Réalisation/Illustration

Atelier Grève-Viallon

Impression

OTT imprimeurs



FAIRE DE L'INSERTION un outil du développement local

DÉVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PAR L'ENTREPRISE

650
entreprises
signataires

4 200 personnes
ont accédé à
l'entreprise

Chargés de Liaison
Entreprises Emploi

En 2017,

5 CLEE

432 contacts
qualifiés entreprises
259 offres d'emploi
collectées

DÉVELOPPER LE LIEN INSERTION - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



1000 RDV qualifiés
entre entreprises ordinaires et SIAE



90%
de satisfaction
des participants

Structure d'Insertion par
l'Activité Économique

DÉVELOPPER DES PARCOURS DYNAMIQUES FACILITANT L'ACCÈS À L'ACTIVITÉ DES PUBLICS



38 774
ménages
bénéficiaires du RSA



4 000
demandeurs
d'emploi

17 200 itinéraires financés

> 9 819 étapes emploi
formation
> 17 992 étapes pour
préparer le retour
à l'emploi

> 19 976 étapes pour
renforcer la capacité
d'agir des personnes
(accéder à ses droits,
se loger, se déplacer,
se soigner)

+ de **450**
itinéraires
innovants
expérimentaux

400 référents formés
en 2017
> orientations du PMI'e,
> marché du travail,
> attentes de l'entreprise

CLAUSES D'INSERTION



En 2017,

260 463 heures d'insertion



+ 67%
par rapport
à 2016

soit un accès à l'emploi
pour **375** personnes

Les moyens mobilisés pour cette action/données cadre

BUDGET ALLOCATION

238M€

OFFRE D'INSERTION

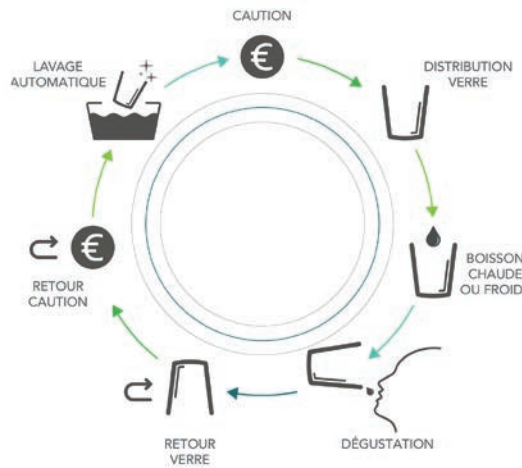
21M€

dont **6M€** FSE

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE MATIÈRE PLASTIQUE

Depuis le 9 octobre, une drôle de fontaine à eau d'eau est installée à côté des distributeurs de boissons, non loin du restaurant officiel de l'Hôtel de Métropole. Cette fontaine, outre le fait de fournir de l'eau chaude ou froide, distribue des gobelets réutilisables qui sont ensuite lavés.

CleanCup abolit l'usage des gobelets jetables générant plus de 32 000 tonnes de déchets plastiques par an en France. Vous pouvez, moyennant 1 euro de caution, prendre votre gobelet pour boire votre café au distributeur. L'équipe CleanCup a reçu le grand prix Jeunes entrepreneurs de l'Année à l'initiative de l'université de Lyon, la Métropole de Lyon et la RRA.



Sur le principe des classes culturelles numériques a été créé le projet de classe culturelle numérique cinéma intitulé « On tourne ».

Via une plateforme en ligne sur l'environnement numérique de travail de la Métropole laclassed.com, un réalisateur, accompagné par l'Institut Lumière, travaillera simultanément avec 10 classes issues de 10 collèges différents durant l'année scolaire 2018-2019 à la réalisation d'un court-métrage.

Le projet se décompose en plusieurs étapes : appropriation du projet par les collégiens participants, écriture d'un scénario, préparation du tournage, tournage, suivi du montage.

En fin d'année une restitution sera organisée à l'Institut Lumière. À cette occasion les élèves des 10 classes des 10 collèges seront réunis ensemble pour la première fois et découvriront l'intégralité du film réalisé. Ce projet est né dans le contexte du soutien de la Métropole au Festival Lumière et à l'Institut Lumière.

Dématérialisation de la chaîne comptable

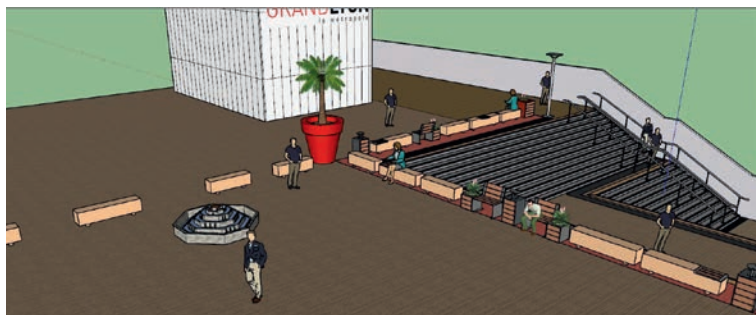


Le projet de dématérialisation de la chaîne comptable a pour objectif d'adapter les processus et l'organisation de la fonction comptable de la Métropole aux exigences règlementaires et aux nouveaux outils nécessaires à la réalisation d'une exécution comptable dématérialisée.

Ainsi la DPMG passe en « mode demat' » à compter du 16 octobre. Les formations des opérationnels et des comptables ont eu lieu début octobre. Ont été abordés :

les obligations et les objectifs du projet, le travail global sur l'organisation de la direction. Rappel aussi des rôles des agents dans la chaîne comptable (relais privilégié avec les fournisseurs, partenaires). Focus sur la facture en mode demat', démonstration dans l'outil Grand Angle du constat du service fait, les prochaines étapes et les modalités d'accompagnement. Ce sont près de 220 agents qui sont concernés à la DPMG.

ACCESSIBILITÉ DE L'HÔTEL



Les travaux destinés à améliorer l'accessibilité de l'Hôtel de la Métropole aux personnes à mobilité réduite se poursuivent. Mi-octobre le nouvel ascenseur devrait avoir été mis en service. L'aménagement du parvis (bancs et végétaux) se poursuit. D'ici la fin de l'année, les deux ascenseurs de personne à mobilité réduite (EPMR) présents dans le hall seront remplacés.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : LA MÉTROPOLE SE PRÉPARE

La Direction Générale des Impôts et des Finances Publiques (DGFiP) vient de transmettre à la Métropole le taux de prélèvement qui sera appliqué à chaque agent sur la base du taux transmis également sur votre avis d'imposition. Vous n'avez rien à faire. La Métropole vous indiquera – sur votre paie de novembre – à titre d'information le montant qui sera prélevé à compter de janvier 2019, date réelle de mise en place du prélèvement à la source pour tous. Il faudra à ce moment-là vérifier que le taux est bien conforme à celui qui vous avez été indiqué par les impôts.



➔ Pour toute info complémentaire, les ressources documentaires émanant de l'État, retrouvez-les sur :

<https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/je-gere-mon-prelevement-la-source>



NOUVELLE EXPO À LA DOC'

Jusqu'au 27 novembre dans l'espace de la documentation, venez découvrir les gravures abstraites et énigmatiques de Jean-Pierre Giard ainsi que celles de David Rabinowitch, qui oscillent entre abstraction lyrique et emprunts à l'univers végétal.



ÉDITO

Votez pour vos représentants !



Olivier Nys
Directeur général

Le dossier de ce mois est consacré aux élections professionnelles, qui se dérouleront le 6 décembre prochain. Nous avons tenté de faire œuvre de pédagogie en présentant, dans les pages qui suivent, le déroulé du vote et ses différentes modalités, les instances concernées, les différents lieux de vote, la tenue d'un bureau de vote, ...

Je tiens à saluer le professionnalisme et l'engagement des équipes de la DRH mobilisées sur ce temps fort de la vie de notre collectivité, qui nécessite anticipation, rigueur et adaptabilité.

La qualité du dialogue social tient à cœur de l'exécutif et de toute l'équipe de Direction générale. Dans le respect des prérogatives de chacun, ce dialogue permet souvent de trouver des voies d'amélioration pour les conditions de travail des agents et le fonctionnement global de notre organisation.

Aussi, l'administration met tout en œuvre pour que ces élections se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Plusieurs lieux de votes seront installés sur le territoire de la Métropole et le vote est possible par correspondance sous certaines conditions.

Nous comptons sur votre participation !

► ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

MA VOIX COMPTE, JE CHOISIS MES REPRÉSENTANTS

Le 6 décembre 2018, les agents des trois fonctions publiques (État, hospitalière et territoriale) se rendront aux urnes. Ce jour-là, date nationale, tous les agents de la fonction publique éliront leurs représentants. À quelques semaines de cet événement, éclairage sur la préparation de ce qui constitue, cette année, l'un des temps forts de la vie de notre collectivité.



La diversité et la complexité du projet implique un travail collaboratif inter-directions. Par conséquent, la préparation des élections mobilise fortement les directions et services concernés, au premier rang desquels la direction des Ressources humaines (DRH) et les services Ressources humaines (SRH) des délégations, la direction du Patrimoine et des moyens généraux (DPMG), la direction de l'Innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI), l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF) et la Communication interne. L'équipe-projet, constituée d'Adrien Dubois, Pascale Flamand et Charlotte Perrier (DRH - Relations Sociales) se mobilise depuis janvier pour permettre l'expression d'environ 9850 électeurs.

◀ Pascale Flamand, Sandrine Scali, Georges Seraf, Lydie Bovolenta, Adrien Dubois, Valerie Pornin, Francois Tardy, Julie Carrara, Bernard Chaud

Les dernières élections professionnelles, organisées pour l'ensemble de la fonction publique, remontent au 4 décembre 2014. Elles avaient permis de désigner des représentants du personnel, à titre transitoire, le temps d'organiser des élections «métropolitaines» en 2015.

TOUS AUX URNES LE 6 DÉCEMBRE !

Pour la première fois, les élections métropolitaines concerneront à la fois les agents relevant de la Fonction Publique Territoriale (FPT), et les agents relevant de la Fonction Publique Hospitalière (FPH). Quatorze scrutins se dérouleront ainsi à l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF), à Bron.

« MON VOTE »

- **Du 6 au 9 novembre** : si je suis agent FPT, je vérifie sur Comète et auprès du service des Relations sociales que mon inscription sur les listes électorales du vote par correspondance est exacte (notamment dans le cas d'une inscription automatique par l'administration) ;
- **Mi-novembre** : je reçois à mon domicile le matériel de vote (bulletins et « professions de foi » notamment) ;
- **Avant le 3 décembre minuit** (le cachet de la poste faisant foi) : je vote par correspondance (uniquement si je suis concerné) ;
- **6 décembre** : je vote (à l'urne) ;
- **7 décembre** : je peux consulter les résultats (par voie d'affichage et sur Comète).



En savoir plus :
Comète, rubrique Elections professionnelles 2018

L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL FPT AU CT, AUX CAP, AUX CCP ET AU COS

Le 6 décembre, la plupart des agents seront donc invités à voter à trois reprises.

Chaque scrutin fera l'objet d'un vote et de candidatures différenciées, pour élire les représentants du personnel :

- au Comité Technique (CT),
- aux Commissions Administratives Paritaires (A, B et C),
- aux Commissions Consultatives Paritaires (A, B et C),
- au Conseil d'administration du Comité social du personnel de la Métropole Lyonnaise (COS),

Les représentants seront élus pour quatre ans.

Leur mission est importante puisqu'ils portent la voix des personnels auprès de l'employeur.

LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS

Les agents qui ne pourront se rendre dans un bureau de vote le 6 décembre prochain ont la possibilité de voter par correspondance :

- soit à l'initiative de l'administration (astreinte hivernale, assistantes familiales),
- soit à l'initiative de l'agent (parce qu'il n'y a pas de bureau de vote sur son lieu de travail, ou en cas d'absence prévisible, temps partiel, travail de nuit, formation, congé, etc.).

POURQUOI DES ÉLECTIONS AU COMITÉ SOCIAL ?

Le Comité social est une association loi 1901 dont bénéficie le personnel métropolitain relevant de la fonction publique territoriale (actifs et retraités durant 1 an) et celui des collectivités adhérentes.

Il instruit les dossiers de demandes concernant les prestations proposées : voyages, vacances, spectacles, aides ponctuelles liées à un événement, aide aux familles, retraites, etc. Il est dirigé par un conseil d'administration qui élabore chaque année un catalogue des prestations. Ce conseil est composé de douze représentants du personnel, et de dix représentants des employeurs. Comme en 2015, l'administration métropolitaine organise les élections des représentants du COS, le même jour que les autres scrutins, pour les agents FPT.



Adrien Dubois, chef de projet Élections professionnelles, et Charlotte Perrier, gestionnaire Élections professionnelles, vérifiant les listes électorales auprès des services ressources humaines avec Martine Steinbach-Dumont (DEES)

A la Métropole, onze organisations syndicales sont présentes à ce jour pour la FPT :

CFDT / CFE-CGC / CFTC / CGT (CGT Métropole, CGT UFICT, CGT STEPCI) / CNT / FA-FPT / FO / FSU / SUD / UNICAT / UNSA.

LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL ?

Le Comité Technique (CT) :

Le Comité technique est consulté sur tout sujet impactant l'organisation et le fonctionnement des services, sur les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, sur la rémunération, la formation, la protection sociale, l'action sociale, etc. Il est composé de 2 collèges délibératifs (15 représentants du personnel, 15 représentants de l'administration).

La Commission Administrative Paritaire (CAP) :

La Commission administrative paritaire est consultée pour des questions relatives à la situation individuelle des agents (carrière, temps de travail, discipline, etc...). Le collège des représentants du personnel comporte un nombre de sièges fixé par référence à la catégorie hiérarchique concernée, appréciée par rapport à la qualité d'électeur au 1^{er} janvier 2018.

La Commission Consultative Paritaire (CCP) :

La Commission consultative paritaire est une nouvelle instance compétente à l'égard de tous les agents contractuels de droit public sur des questions d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle (licenciements, sanctions disciplinaires, etc.). La commission comprend, en nombre égal, des représentants de la collectivité et des représentants du personnel.

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) :

Le Comité hygiène, sécurité et conditions de travail contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents de la collectivité. Il participe à l'amélioration des conditions de travail et veille au respect des prescriptions légales de son domaine de compétence. Les représentants sont désignés par les organisations syndicales en fonction des résultats obtenus au Comité technique. Le CHSCT est composé de deux collèges délibératifs comprenant respectivement 10 représentants de l'administration et de 10 représentants du personnel.

Quatre organisations syndicales présentes à l'IDEF pour les agents de la fonction publique hospitalière :

CFDT / CGT / FO / SUD

SPÉCIAL FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Tous les agents relevant de la fonction publique hospitalière voteront sur le site de l'IDEF pour le vote à l'urne ou par correspondance pour les instances suivantes :

Le CTE - Le Comité Technique d'Établissement est l'organe de représentation du personnel non médical. Il traite des questions collectives, en premier lieu celles relatives aux modalités d'organisation du travail. Il est consulté sur les orientations stratégiques de l'établissement, la politique de formation, les critères de répartition de certaines primes, la politique sociale, la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques, le règlement intérieur de l'établissement et la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire.

Les CAP - Les Commissions Administratives Paritaires sont les instances de représentation des personnels titulaires, traitant des questions individuelles. Ce sont des organes consultatifs. Elles interviennent sur les actes ayant un impact sur la carrière des agents. Elles sont, par exemple, consultées sur les projets de titularisation, les avancements d'échelon et de grade, les refus de temps partiel. Elles peuvent siéger en formation disciplinaire.

La CCP - La Commission Consultative Paritaire est une nouvelle instance, compétente à l'égard des agents contractuels de droit public. Elle est établie au niveau départemental par le directeur général de l'ARS. La gestion en est confiée à l'un des établissements publics de santé dont le siège se trouve dans le département. Elle est obligatoirement consultée en cas de licenciement pour inaptitude définitive d'un agent contractuel à occuper son emploi ou suite à impossibilité de reclassement. Elle est également consultée sur les licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai, sur les décisions de non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical et sur les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

ÉLECTIONS 2018 : LES NOUVEAUTÉS

- Les contractuels seront représentés pour la 1^{ère} fois dans les Commissions Consultatives Paritaires : sont électeurs et éligibles les contractuels de droit public bénéficiant d'un contrat minimum de 6 mois, ou d'un contrat renouvelé depuis au moins 6 mois sans interruption.
- La représentation femmes/hommes doit être équilibrée dans les listes des candidats. Les organisations syndicales doivent en conséquence constituer leurs listes en respectant la répartition femmes/hommes existante dans la population représentée. Par ailleurs, pour la 1^{ère} fois à la Métropole, le dépouillement sera électronique.
- Nouveauté réglementaire : les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et des éducateurs territoriaux de jeunes enfants seront électeurs et éligibles en commissions administratives paritaires de catégorie A.

PARTICIPER À LA TENUE D'UN BUREAU DE VOTE ?

Pour être valablement constitué, un bureau de vote doit compter 1 président, 1 secrétaire et au moins 2 assesseurs :

- le président du bureau de vote, désigné par l'autorité territoriale, est un représentant de la collectivité (fonctionnaire de catégorie A),
- le secrétaire, désigné par le président du bureau, est aussi un fonctionnaire de la collectivité (de catégorie A, B ou C),
- les assesseurs sont membres des organisations ou sections syndicales et désignés par elles.

Volontaire pour assurer les fonctions de président ou secrétaire de bureau de vote ?

Faites acte de candidature au plus tard le **25 octobre 2018**, par mail adressé à electionsprofessionnelles2018@grandlyon.com en précisant le site de vote sur lequel vous souhaitez prioritairement être affecté, ainsi que votre disponibilité : journée complète ou demi-journée (les candidatures sur la journée complète seront prioritaires).

Les désignations seront effectives au plus tard le **jeudi 8 novembre**. Une réunion sera organisée le jeudi 22 novembre pour préciser les rôles de chaque intervenant sur le bureau de vote et pour répondre à l'ensemble de vos questions.

TÉMOIGNAGE

« J'ai tenu un bureau de vote et je récidive ! »

Les élections professionnelles mobilisent de nombreux agents métropolitains. Pour tenir chaque bureau de vote le jour J, il faut un(e) président(e) et un(e) secrétaire ; cela représente plus d'une centaine de volontaires sur le terrain. Héléne Bertrand, gestionnaire RH pour les accidents du travail et les maladies professionnelles fait partie de ceux-là.

« Cela fera trois fois que je participe à la tenue d'un bureau de vote pour les élections professionnelles. Ce qui m'a poussé à postuler pour assurer le secrétariat d'un bureau de vote, c'est non seulement la curiosité, pour voir comment cela se passe, mais aussi l'opportunité offerte de sortir de mon quotidien et de rencontrer d'autres collègues, de voir ce qui se passe ailleurs. Le rôle d'un(e) secrétaire de bureau de vote est de s'assurer que le scrutin est parfaitement régulier.

On doit ainsi vider régulièrement les isoaloirs des bulletins de vote délaissés et surtout maintenir les piles de bulletins disponibles à la même hauteur les unes par rapport aux autres. Enfin, le ou la secrétaire participe à la rédaction du procès-verbal.

Si je recommande cette expérience ? A cent pour cent oui ! Même si on sait que les horaires de cette journée de travail seront un peu plus longs que d'habitude ».



LES ÉLECTIONS EN CHIFFRES

2

fonctions
publiques
(FPT et FPH)

7

sites de vote
sur le territoire
métropolitain
(6 pour la FPT,
1 pour la FPH)

47

bureaux de vote
en tout
(33 pour la FPT,
14 pour la FPH)
contre 22 en 2015

22

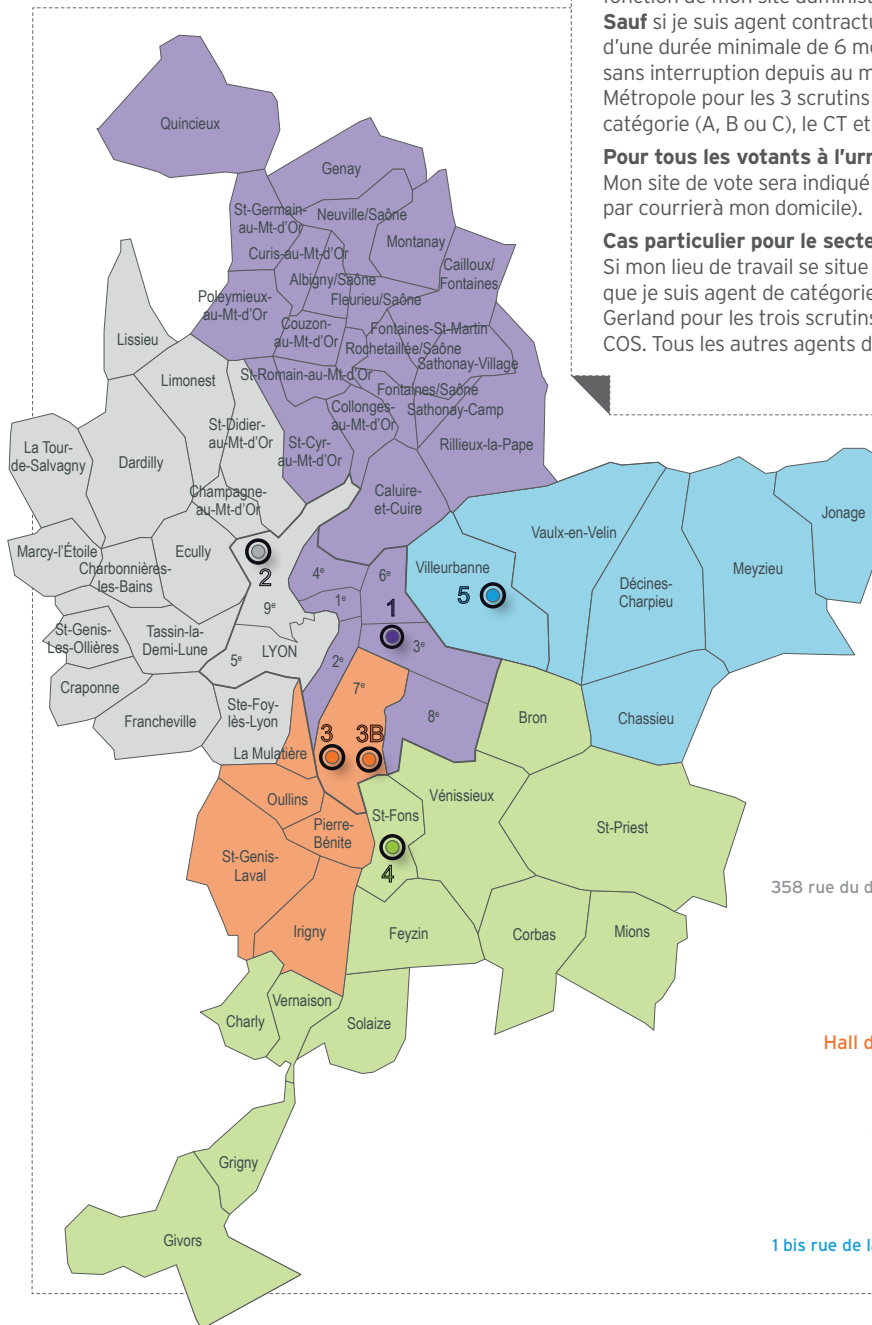
scrutins
différents
8 pour la FPT,
14 pour la FPH

Près de

10 000

agents
potentiellement
électeurs
(9 850 électeurs
pour la FPT
et 350 pour la FPH)

Implantation des sites de vote FPT



COMMENT SAVOIR OÙ JE VOTE ?

Je suis agent titulaire de catégorie A, B ou C : je vote sur l'un des 6 sites référencés sur la carte pour tous les votants à l'urne, en fonction de mon site administratif de rattachement.

Sauf si je suis agent contractuel de droit public (en CDI ou CDD d'une durée minimale de 6 mois ou pour un contrat reconduit sans interruption depuis au moins 6 mois), je vote à l'Hôtel de Métropole pour les 3 scrutins qui me concernent : la CCP de ma catégorie (A, B ou C), le CT et le COS.

Pour tous les votants à l'urne

Mon site de vote sera indiqué sur ma fiche électeur (transmise par courrier à mon domicile).

Cas particulier pour le secteur 3 Sud-Ouest uniquement

Si mon lieu de travail se situe dans le secteur 3 (Sud-Ouest) et que je suis agent de catégorie C à la DDUVCV, je vote au 117 rue de Gerland pour les trois scrutins qui me concernent : CAP C, CT et COS. Tous les autres agents de ce secteur votent à la Halle Borie.

SITE 1 (Centre Nord)
Hôtel de Métropole
20 rue du Lac, 69003 Lyon

SITE 2 (Ouest)
Gymnase de la Duchère
358 rue du doyen Georges Chapas, 69009 Lyon

SITE 3 (Sud-Ouest)
Réfectoire de la Halle Borie
8 rue Jonas Salk, 69007 Lyon

SITE 3B (Sud-Ouest)
Hall de départ de COL SUD - Gerland
117 rue de Gerland, 69007 LYON

SITE 4 (Sud-Est)
Centre de formation de St-Fons
rue de la Rochette, 69190 St-Fons

SITE 5 (Est)
Dépôt de COL EST - Krüger
1 bis rue de la ligne de l'Est, 69100 Villeurbanne

LUGDUNUM EXPORTE SES RÉSERVES À VILLEURBANNE

Les réserves de Lugdunum quittent le musée. Elles rejoignent un nouveau local situé à Villeurbanne, plus conforme aux normes de sécurité et de conservation.



Dès la décision de créer le musée gallo-romain, au début des années soixante-dix, le transfert des collections archéologiques lyonnaises, du musée des Beaux-Arts de Lyon au nouveau musée, avait été prévu. Selon un parti pris très moderne, l'architecte du bâtiment, Bernard Zehrfuss, avait conçu un espace, destiné aux réserves, visible depuis les étages supérieurs dédiés à l'exposition permanente. « C'était pour l'époque très novateur » souligne Georges Cardoso, régisseur des collections.

TROP C'EST TROP

Avec la montée en puissance de l'archéologie préventive, le musée est devenu, au fil du temps, lieu de stockage pour les fouilles commandées par l'État. En quarante ans, le volume des objets a triplé, compliquant les conditions de conservation des collections. Pour demeurer en bon état, les objets archéologiques doivent en effet n'être ni empilés, ni posés au sol. Avec seulement 600 m² d'espace disponible, ce n'était plus possible. Comme une salle devait être libérée pour accueillir prochainement l'un des grands bateaux romains découverts lors des fouilles du parking Saint-

Georges, le musée s'est tourné vers la direction Patrimoine et moyens généraux (DPMG) pour qu'un nouveau lieu de réserve lui soit proposé.

SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET RECHERCHE

Désormais, les collections lyonnaises, auparavant réparties sur deux sites, Lugdunum et le musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal/Vienne sont rassemblées à Villeurbanne sur 1 600 m².

Le déménagement représente près de quatre cents tonnes de pièces archéologiques et dix-huit mois de préparation. « Inventaire, dépoussiérage, pesée et comptage des objets, agencements des palettes et organisation des nouvelles réserves, chaque étape

a été minutieusement réalisée » explique Georges Cardoso. Par ailleurs, le service Patrimoine immobilier de la DPMG a également été mis à contribution pour coordonner et réaliser des travaux. Outre la sécurisation du bâtiment, la consolidation de la toiture, la reprise de l'électricité et le renforcement du sol par une dalle de béton, un espace spécifique pour les chercheurs et étudiants a été aménagé. « Doté de réserves flambant neuves, Lugdunum a plus que jamais les moyens de jouer son rôle de centre de recherche. Les scientifiques consultent maintenant sur rendez-vous, confortablement installés et surtout... en toute sécurité pour les œuvres ! » conclut Hugues Savay-Guerraz, directeur du musée.



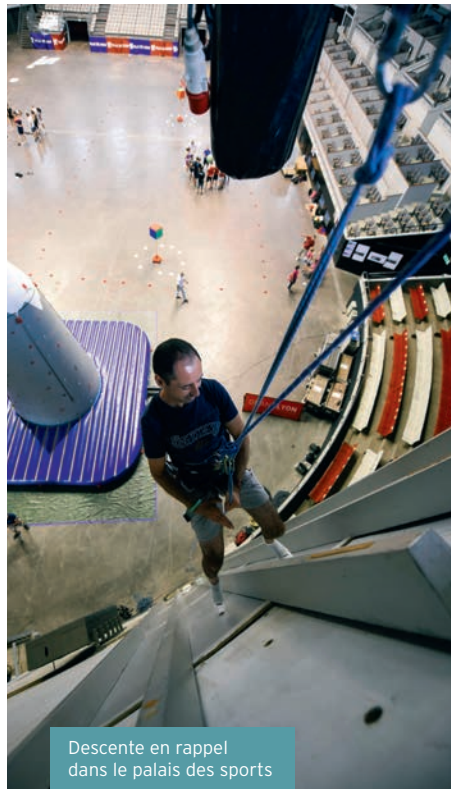
« SENTEZ-VOUS SPORT ! »

EN ACTION

Largement plus d'un millier d'agents, compétiteurs, organisateurs, visiteurs, s'est retrouvé au palais des sports de Gerland pour partager une parenthèse "enchantée" à la fois sportive, bien être, et conviviale.

Pour la troisième édition de cette manifestation, organisée par le service Communication interne, soutenue par l'ensemble des services et en partenariat avec Lyon Sport Métropole et de nombreux partenaires extérieurs (Lyon ASVEL féminin, Ville de Lyon, Harmonie Mutuelle, CPAM, Lyon Kayak, Office des sports de la Ville de Lyon, Virades de l'espoir, ASUL, Renault...), le soleil et le succès ont été au rendez-vous.

Voici, en quelques photos, un aperçu des activités qui étaient proposées.



Descente en rappel dans le palais des sports



Défi entre collègues : baby-foot géant



1000 agents présents, moitié en compétition et moitié en visiteurs libres (ici accueil plaine des jeux)



Espace convivialité : autour d'un pique-nique offert à tous les participants



Palais des sports : de nombreux défis sportifs...

P 12

LE PETIT MÉTROPOLITAIN – OCTOBRE 2018

UNE RÉUSSITE ENCORE



Espace convivialité : détente au rendez-vous



Initiation à la danse tahitienne sur le parvis

PAROLES DE PARTICIPANTS

Un grand BRAVO pour avoir organisé cet événement !

...

C'était très sympa, les participants étaient ravis et on a passé un bon moment.

...

Nous voulons vous remercier d'avoir fait appel à notre association pour l'animation «danse tahitienne version sport», nous avons pris beaucoup de plaisir à vous accompagner toute cette matinée. Merci pour l'accueil et l'organisation tout était impeccable.

...

Je vous remercie pour l'organisation de ce bel événement.

...

Je serai à la retraite à la fin de l'année et j'aimerais savoir si je pourrai encore y participer.

...

C'était génial !

...

Je tenais à vous remercier pour l'organisation de cette belle journée de vendredi qui était une première pour moi ! Tout était top !

...

Cet événement est vraiment très appréciable...



Départ de la course de relais



Match de football



Parcours mise en situation par la mission Handicap



Atelier Sérinity (méditation en mode virtuelle) à l'Espace Bien-être

TÉLÉTRAVAIL À STRASBOURG : CONFIANCE ET MANAGEMENT RENOUVELÉ AU CŒUR DU DISPOSITIF

La Métropole a ouvert en septembre les candidatures à l'expérimentation du télétravail. Ce top départ d'une action phare de la feuille de route de l'administration est l'occasion d'interviewer Béatrice Soldati, chargée de mission Gestion du temps de travail à la direction des Ressources humaines de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS). Une collectivité avant-gardiste en la matière.

Les motivations de l'Eurométropole strasbourgeoise à se positionner sur le télétravail ?

Un dispositif expérimental du télétravail a été mis en œuvre dès 2014. L'objectif affiché était d'équilibrer vie professionnelle et vie privée, limiter la fatigue, le stress et améliorer les conditions de travail des agents. Au-delà, les enjeux du télétravail sont la modernisation de notre administration, une offre qui séduit la nouvelle génération de collaborateurs, et des considérations environnementales puisque le télétravail, limitant les déplacements, participe à la réduction des gaz à effet de serre. Une autre considération a également pesé sur notre décision : l'impact du télétravail sur le développement économique territorial. C'est, par exemple, la dynamisation du commerce de proximité par l'achat des denrées alimentaires sur place près de chez soi ; c'est aussi la transformation des temps de trajet supprimés en temps libéré pour participer le soir à la vie associative de son lieu de vie.

Comment avez-vous engagé la démarche ?

Nous avons procédé à deux phases d'expérimentation (2014 et 2016).

Ces deux phases ont donné lieu à des évaluations fructueuses.

Quelles sont les modalités adoptées ?

Le principe, c'est l'ouverture à tous pour respecter l'équité. Les collaborateurs ont le choix de télétravailler chaque semaine ou tous les 15 jours, 1/2 journée, 1 journée, 2 jours et 3 jours exclusivement de façon temporaire, sur avis médical, pour ceux qui ont des problèmes de santé. Pour être éligible au télétravail on ne regarde pas les fonctions mais les tâches. Toutes les catégories, et tous les métiers sont concernés dès lors que des tâches télétravaillables sont identifiées par l'agent et validées par l'encadrant. Nous avons, en outre, un rendez-vous annuel pour agréger de nouveaux télétravailleurs : cela commence en février et se termine en octobre. Cela représente environ une centaine de plus par an. Quant aux lieux où le télétravail est possible ils sont variés : domicile, tiers lieux, autre collectivité, antenne de notre administration.

Quelles sont les premiers retours sur ce dispositif ?

Actuellement, sur 7000 agents nous avons 440 télétravailleurs. L'évalua-



Béatrice Soldati, chargée de mission gestion du temps de travail à la direction des Ressources humaines de l'Eurométropole de Strasbourg.

tion que nous avons menée montre que 99% des agents télétravaillant affirment que le télétravail a un impact positif pour eux. 72 % considèrent que le télétravail diminue la fatigue, 65% qu'il a un impact positif sur le stress. 71% disent qu'ils ont acquis une meilleure organisation et une plus grande efficacité dans leur mission. 69%, enfin, expriment un impact bénéfique dans leur organisation personnelle.

Quels ont été les fondamentaux à mettre en place pour réussir le pari du télétravail ?

S'agissant d'un dispositif basé sur la confiance, il a fallu faire évoluer nos pratiques managériales vers un management par objectifs. Le cadre doit désormais aussi savoir jauger l'autonomie de ses agents. Une clé de la réussite de notre dispositif est la mise en place d'une formation obligatoire à la fois pour les télétravailleurs et pour les encadrants.



Adeline Chazit, chargée de mission télétravail à la direction des Ressources humaines de la Métropole de Lyon.

« L'expérience strasbourgeoise confirme la nécessité d'une phase d'expérimentation pour ajuster un dispositif de télétravail aux contextes locaux et aux besoins des bénéficiaires. Télétravailleurs, collectifs de travail, managers, services ressources (informatiques, notamment) doivent apprendre à travailler autrement. Cela exige du temps. L'objectif est de porter un regard nouveau sur le travail, de changer les façons de faire, pour atteindre un fonctionnement gagnant /gagnant à la fois pour la collectivité mais aussi pour les agents ».

COMMENT

LA MÉTROPOLE AGIT EN FAVEUR DE LA NOUVELLE OBLIGATION VACCINALE ?

Afin de réduire les cas de maladies infectieuses, éviter la persistance de foyers épidémiques et améliorer la couverture vaccinale, depuis le 1^{er} janvier 2018, huit vaccinations jusqu'alors recommandées dans le calendrier vaccinal du nourrisson deviennent obligatoires, en plus des trois déjà existantes. En charge de la politique PMI, la Métropole accompagne cette loi de plusieurs manières.

Dès les directives d'application de la loi du 30 décembre 2017 communiquées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), les professionnels de santé de notre collectivité se sont organisés pour diffuser l'information relative à la nouvelle réglementation sur les vaccinations obligatoires, notamment exigées pour toute admission ou maintien en collectivité (crèche, garderie, etc.) des enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. Dorénavant, s'ajoutant aux vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, doivent être également injectés les vaccins contre huit virus ou bactéries (coqueluche, infections invasives *Haemophilus influenzae* de type B et à pneumocoque, méningocoque de sérotype C, rougeole, oreillons, rubéole et hépatite B).

CHAMPS D'ACTIONS DIVERSIFIÉS

Lors des consultations ou permanences pesée sur le territoire, les médecins prescripteurs, les sages-femmes et les puéricultrices font maintenant connaître aux parents les textes en vigueur et leur nécessaire traçabilité dans le carnet de santé de l'enfant. Par ailleurs, compte tenu de la responsabilité de la Métropole en matière de dispense d'agrément et de suivi des assistantes maternelles, des courriers spécifiques ont été adressés à ce public afin qu'il veille à n'accueillir que des enfants en conformité avec la nouvelle réglementation. À cet effet, deux internes en médecine à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont structuré un document récapitulatif pour les enfants nés avant ou après le 1^{er} janvier 2018 et les puéricultrices accompagnent les assistantes maternelles dans le cadre de cette obligation vaccinale. « Cette loi n'a pas bouleversé les habitudes de la PMI car nous administrions déjà ces vaccins jusqu'alors fortement recommandés. Et pour ce qui est des parents « anti-vaccins », cela nous aide plutôt à motiver cette



Claire Bloy, chef de service Santé des futurs parents et des jeunes enfants (direction Protection maternelle et infantile et modes de garde).

« règle de protection individuelle et collective. Un autre enjeu consiste, par contre, dans la vaccination des trois cent cinquante professionnels de santé portée par le service de médecine préventive de la direction des Ressources humaines, la campagne étant en cours d'achèvement » » indique Claire Bloy, chef de service Santé des futurs parents et des jeunes enfants.

UNE CAMPAGNE GRAND PUBLIC

La prévention figure parmi les quatre axes du Projet Métropolitain des Solidarités, la direction PMI s'étant engagée à mener les « mois de la prévention ». À ce titre, elle assure donc la promotion de l'obligation vaccinale. En collaboration avec la direction de l'Information et de la communication externe, une campagne dédiée s'affiche dans les Maisons de la Métropole ainsi que sur les panneaux Decaux du territoire. En cette période de rentrée, au moment des inscriptions dans les écoles, activités de loisirs, etc., il a semblé utile de faire passer aussi un message aux parents d'enfants de moins de six ans qui, pour être acceptés en collectivité, devront pour certains effectuer un rattrapage vaccinal. Preuve que la bonne information est le vaccin de l'ignorance.

➔ Plus d'infos : <http://vaccination-info-service.fr/>



LE BIBLIOTHÉCAIRE ET LES MESSAGERS... DU TRI



Lorsque l'on écrit un article touchant la propreté il faut se lever de bonne heure... Lorsque l'on écrit un article impliquant les messagers du tri, il faut davantage avancer l'heure de son réveil. En effet, les jours de collecte du tri, les messagers précèdent les éboueurs, contrôle du contenu des poubelles oblige. Ils interviennent, en outre, sur l'ensemble du territoire métropolitain soit les 59 communes.



OMAR CHERAIET : UN PARCOURS

Après avoir été brancardier, chauffeur/livreur, et employé dans la restauration rapide... Omar Cheraïet est entré à la Métropole comme ripeur à la direction de la Propreté.

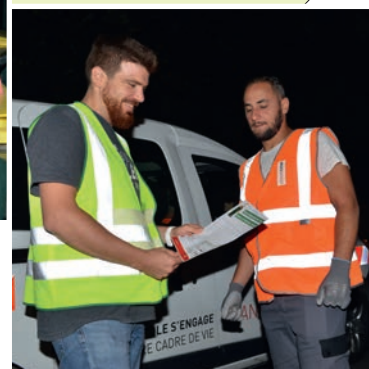
En 2012, suite à la réorganisation de la collecte des ordures ménagères il est devenu messenger du tri l'après-midi. Depuis décembre dernier, il a intégré l'équipe du matin.

TÔT LE MATIN

Ce matin, l'aube est encore loin mais l'air est étonnamment doux quand Nicolas Quereuil, bibliotechnicien référent de territoire fait connaissance avec Ameer Cheraïet sur le site Kruger à Villeurbanne. Ameer, en réalité Omar, à qui une mauvaise transcription de l'État civil a fait perdre son vrai prénom, est l'un des messagers du tri.

EN VOITURE !

Aujourd'hui mercredi c'est le jour du tri. Nicolas embarque dans un véhicule avec Omar faisant équipe avec Franck Lecoq au volant, et Mickael Donjon dans le rôle du navigateur qui, à l'aide de ses cartes, va diriger les déplacements. En effet, le parcours que l'équipe doit suivre est précis et défini à l'avance. C'est lui aussi qui, durant la ronde, notera sur une tablette communicante les anomalies rencontrées. Quant à Omar, il sera celui qui descend du véhicule pour vérifier le contenu de chaque bac de tri. Cap à l'ouest, ce jour-là, direction la commune d'Écully.



QU'Y A-T-IL SOUS LE COUVERCLE ?

Porte d'Écully, tout le monde descend pour expliquer à Nicolas ce que l'on va vérifier dans les bacs du tri. « Ordures ménagères, en sac ou en vrac, verre, encombrants de toutes natures, végétaux, produits dangereux ne doivent pas s'y trouver », explique Omar. « Si l'on découvre de tels déchets dans les bacs verts en petite quantité, on glisse un formulaire dans la boîte aux lettres du mauvais trieur en lui indiquant ce qu'on a trouvé. Sa poubelle sera malgré tout collectée par la benne à ordures qui nous suit ». En revanche, l'équipe des messagers de l'après-midi viendra à la rencontre des « contrevenants » dans une démarche d'explications et de sensibilisation au bon tri.

LE SCOTCH SUPRÊME

Deuxième arrêt. Omar et ses collègues expliquent le déroulement de leur procédure de contrôle. « Notre travail sur un même secteur est étalé sur trois semaines. La première, on contrôle le contenu des bacs et on avertit les mauvais trieurs par le dépôt d'un formulaire dans leur boîte aux lettres. La deuxième semaine on recontrôle ces mêmes bacs et, s'ils ne sont pas conformes, on scotch le couvercle de ces bacs qui seront collectés avec les ordures ménagères lors d'une ronde ordinaire. La troisième semaine, s'il y a récidive dans l'incivilité, on re-scotch le couvercle du bac mais cette fois-ci, le bac sera à retirer par son propriétaire ». ...Quinzième arrêt. Un bac attire le regard des messagers. Il déborde de polystyrène, une matière non recyclable. C'est l'avertissement en boîte aux lettres.

IMPRESSIONS

NICOLAS QUEREUIL :

« Lorsque l'on m'a proposé de participer à cet échange, on ne m'avait pas prévenu que l'opération commençait à 5h30 du matin, sourit Nicolas Quereuil.

J'ai découvert aujourd'hui un métier dont j'ignorais l'existence.

Et cette matinée a été une occasion rare de croiser la route de gens très impliqués dans leur mission qui exercent un métier très éloigné du votre comme lors du temps d'accueil auquel j'avais été convié lors de mon arrivée à la Métropole ».

OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION

« Quel est l'effectif des messagers du tri ? » questionne Nicolas. « 24 dont une équipe de 9 opérationnels le matin ». « Et en dehors des deux jours de la collecte du tri, que faites-vous ? » « Nous nous nous occupons des dotations et contrôlons le patrimoine. Les bacs verts appartiennent en effet à la Métropole. Lorsqu'ils sont détériorés, nous nous chargeons de les faire remplacer. Et puis nous participons à des opérations de sensibilisation, pour nos collègues éboueurs, et parfois pour le public comme prochainement sur un marché ».



LES ASTUCES DE TANTE SOPHIE

20 % DE NOTRE POUCELLE EST CONSTITUÉ D'EMBALLAGES, DIFFICILEMENT RECYCLABLES, ET DE 30 % DE MATIÈRE ORGANIQUE, DONT LES 2/3 POURRAIENT ÊTRE RÉUTILISÉS.

COMMENT ?
EN ACHETANT, CONSOMMANT ET CUISINANT AUTREMENT.

FOCUS SUR QUELQUES BONNES PRATIQUES - NON EXHAUSTIVES ! - À ADOPTER SANS MODÉRATION.



VOICI QUELQUES RÉFLEXES SIMPLES QUI VONT NOUS FACILITER LA VIE ET FAIRE QUELQUES ÉCONOMIES...
PAR EXEMPLE...

AVANT DE FAIRE LES COURSES, S'ASSURER DE CE QU'IL Y A DANS LE FRIGO.

COMME LE DISAIT MA CHÈRE MAMAN:
FAITES LES COURSES LE VENTRE PLEIN. RASSIÉ, ON SE LASSE MOINS TENTER PAR DES ACHATS GOURMANDS ET ON ACHÈTE UTILE.

EN PLUS, SUR LA PISTE CYCLABLE EN VÉLO, VOUS FEREZ UNE BALADE AGRÉABLE !

AVEC UN PEU D'ASTICES, LES "RESTES" DE LA VEILLE FONT DE DÉLICIEUSES SALADES DU LENDEMAIN !

LE MARCHÉ EST UN ENDROIT INCONTOURNABLE POUR BIEN VIVRE DANS NOS CITÉS. LA FRAÎCHEUR ET LA QUALITÉ DE SES PRODUITS SONT DES ATOUS POUR LA SANTÉ !

VOTRE MARAICHER EST VOTRE ALLIÉ. IL VOUS CONSEILLERA DES FRUITS ET LÉGUMES DE SAISON MOINS CHERS ET BIEN PLUS GOÛTEUX QUE CEUX DES HYPERMARCHÉS QUI LES IMPORTENT DU BOUT DU MONDE.

INUTILE DE RACHETER DES DENRÉES QUE VOUS AVEZ DÉJÀ ENTREPOSER À L'AVANCE ENTRAÎNE DU GASPILLAGE...

... ET MÊME BIEN EMBALLÉS, LES PRODUITS FRAIS PERDENT VITE LEURS VITAMINES...

ET UN BON RIZ AU LAIT FAIT MAISON NE SUPPORTE AUCUNE COMPARAISON ! MIAM !

MANGER LOCAL, C'EST MEILLEUR POUR LA PLANÈTE, L'ÉCONOMIE LOCALE ET LE PORTE-MONNAIE !

TENEZ, UN PETIT TRUC: PRENEZ AVEC VOUS BOUTEILLES VIDES CONSIGNÉES, ROCAUX ET POTS DE YAOURTS VIDES. RÉUTILISABLES À L'INFINI, FINI LES POUCELLES ET LES CONTAINERS QUI DÉBORDENT DE DÉCHETS !

LE SUREMBALLAGE, ÇA SUFFIT ! CHOISISSEZ DU PAIN AU LEVAIN, IL SE CONSERVE MIEUX ET IL EST MEILLEUR. CONSERVEZ-LE DANS UN TORCHON OUI DU PAPIER KRAFT, ET QUAND IL SERA SEC, FAITES EN DU PAIN PERDU !

CHEZ VOUS, RANGEZ LES ALIMENTS QUE VOUS VENEZ D'ACHETER DANS LE FOND ET CEUX DONT LA DATE DE PÉREMPTION EST PROCHE DEVANT. RÈGLE SIMPLE: PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SORTI ! ET SOUVENEZ-VOUS, QUAND IL Y A ÉCRIT "À CONSOMMER DE PRÉFÉRENCE AVANT LE", L'ALIMENT RESTE CONSOMMABLE.

BRAVO, VOUS VOILÀ PARÉS POUR DES REPAS CONVIVIAUX EN FAMILLE !
AH, ET VOUS ALLEZ VOIR... DESCENDRE LA POUCELLE DEVIENDRA UNE CORVÉE DE PLUS EN PLUS RARE...

NORMAL: ON FAIT ATTENTION !



HÉLÈNE MABILE
ASSISTANTE SOCIALE

Un rapport du gouvernement révèle qu'en France, en 2016, une femme sur dix déclarait avoir subi des violences conjugales. Aïcha Gharbi, Héléne Mabile et Anne Rialland, assistantes sociales dans les trois MDMS Lyon 8, font partie d'un groupe pluri-professionnelles à l'origine d'une action de prévention contre les violences conjugales. Cette démarche s'inscrit dans la manifestation annuelle et culturelle dédiée à cette cause, le festival « Brisons le silence » qui se déroulera du 15 au 30 novembre prochain. Le Petit Métropolitain a interrogé Héléne Mabile sur cette problématique rencontrée au quotidien dans sa pratique professionnelle.



223 000
femmes
sont victimes
de violences
conjugales

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES, UNE ACTION AU LONG COURS

Qui vous prévient des faits de violences conjugales ?

Nous sommes interpellées directement par les victimes pour de l'écoute, du soutien ou des questions touchant à l'accès aux droits (sociaux, juridiques, hébergement d'urgence). C'est à cette occasion, qu'elles se confient sur les violences conjugales dont elles font l'objet. Nous sommes également alertées par nos partenaires dans le cadre de la protection de l'enfance. Enfin, lors de nos actions collectives, des victimes peuvent spontanément venir à nous.

Comment accompagnez-vous les victimes ?

Nous les accompagnons, d'abord, en les écoutant avec bienveillance. En outre, nous leur délivrons les informations utiles pour leurs démarches administratives et, lorsque c'est nécessaire, nous les accompagnons physiquement à l'hôpital ou au commissariat pour le dépôt de plainte. Il faut rester humble car généralement les victimes ne se saisissent pas des conseils dès notre première rencontre.

Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exercice de cette mission ?

La plus importante est la difficulté des victimes à porter plainte. Les statistiques concernant les femmes montrent, par exemple, que seule une sur cinq accomplit cette démarche. Cela implique donc de notre part, en amont, des actions de prévention pour former les professionnels et informer le public. Nous devons, en effet, faire prendre conscience aux victimes de l'impact des violences sur leur santé et celle de leurs enfants. Notre rôle est aussi de mieux faire connaître les associations

compétentes pour les soutenir dans ce long parcours.

Depuis quatre ans, vous et vos collègues vous êtes investies dans le festival « Brisons le silence » !

En effet, pour la quatrième année consécutive, nous allons, une fois encore, être partenaire de l'association Filactions, organisatrice du festival « Brisons le Silence ». Ce festival se déroule chaque année, depuis 2005, dans l'agglomération lyonnaise. Cette nouvelle édition, qui aura lieu le mardi 27 novembre prochain à l'Espace citoyen de la mairie du 8^e arrondissement, s'inscrit dans le cadre du 5^e plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes (2017-2019). Cette année, nous avons donc décidé d'inscrire et de poursuivre notre projet d'action collective sur les violences conjugales axé vers le public jeune. Les différentes enquêtes menées en France montrent, en effet, que les jeunes sont la part de la population la plus en danger face aux violences au sein du couple. Lors de l'action 2017, nous avons été surprises et émues du nombre de jeunes femmes qui témoignaient sur ces violences. En écho aux années précédentes, nous souhaitons poursuivre sur l'idée d'associer la culture à la prévention des violences conjugales avec la pièce de théâtre « T'es pas mon genre » qui sensibilisera les jeunes aux questions d'égalité femme-homme, de violences sexistes et sexuelles.

En 2017, dans les Maisons de la Métropole de Lyon 8^e, 242 accompagnements ont été réalisés par les travailleurs sociaux dans le cadre d'une problématique de conflit conjugal dont 83 situations de femmes victimes de violences au sein du couple.

78 APPRENTIS À LA MÉTROPOLE

La Métropole de Lyon accueille 78 apprentis à la rentrée scolaire 2018. Ceux-ci seront présents sur des durées de un à trois ans, en fonction du diplôme préparé.


Parmi ces apprentis :

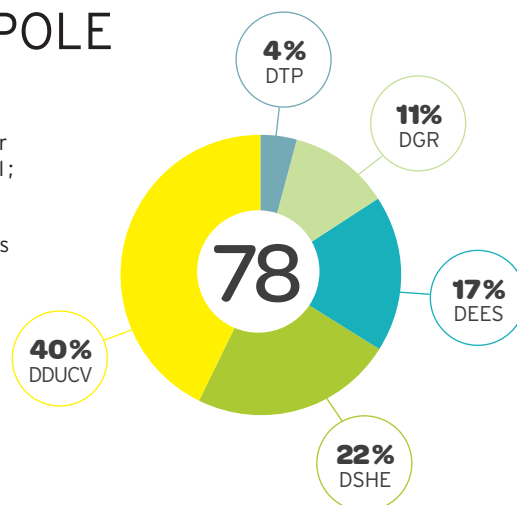
- 26 continuent leur contrat (présents l'année dernière),
 - 52 sont nouvellement recrutés.
- Concernant les diplômes préparés :
- Du CAP au bac+5 (Master 2 / diplôme d'ingénieur),
 - 37 diplômes différents sont préparés et sur certains diplômes ont été recrutés plusieurs apprentis.

Pour exemple :

6 apprentis préparent un bac pro

gestion administration ;
11 apprentis, un BTS support à l'action managériale ; 5 un BTS sur le métier d'assistant médico-social ; 9 apprentis des diplômes d'état éducateur spécialisé, 14 apprentis sont en masters dans les domaines du développement territoriale et de l'urbanisme, 3 sont inscrits en masters en communication et 4 en CAP propreté de l'environnement urbain (métier de cantonnier).

 **Pour plus d'informations :**
Comète >rubrique ressources
humaines



NOUVEAUX ARRIVANTS - 4 SEPTEMBRE



Auréli BOENEC	DEES / DR
Nicole BOUBEKEUR	DSHE / MDM de Saint Priest
Houda CHAFAI	DGR / DTP
Lise COQUAN	DSHE / DPPE/MEOMIE
Roland DAYRE	DUCV / Eau et gestion déchets
Félix DENOYEL	DTP / SCI
Frédéric GOMINET	DUCV / Eau et gestion déchets
Guillaume GREGOIRE	DSHE / DPPE/ Tarification
Mathilde GUIRLET VIBERT	DSHE / MDM Saint-Genis-Laval
Sarah KHANCHER	DEES / DARI
Gwenned LE VISAGE	DEES / DINSI
Sen LUANGVIJA	DSHE / MDM Saint Priest
Olivier MAREAU	DUCV / Eau et gestion déchets
Jolie Mikwa BONGENDA	DSHE / MDM Lyon 2
Thierry Morizot	DUCV / Eau et gestion déchets
Olivier OTTON	DGR / DRH
François POJE	DEES / DINSI
Virginie POULARD	DGR / DRH

NOUVEAUX ARRIVANTS - 25 SEPTEMBRE



Latifa BAALA	DEES / DINSI
Caroline BALSALOBRE	DUCV / Maîtrise d'ouvrages
Didier BEAUFILS	DUCV / Voirie Végétal Nettoyement
Christophe BERNARD	DUCV / Pilotage urbain
Armelle CREMILLE	DR / SRH /DGR
Marie Hélène DAGRAS	DUCV / EAU et Déchets
Amandine DEMURGER	DSHE / MDM LYON 3
Marion DUHAMEL	DUCV / STPU
Geoffrey GOMEZ	DUCV / TSU
Camille GOUTANY	DEES / DR
Muriel HALLER-CASAGRANDE	DR / SRH/DGR
Milène JALLAIS	DEES / DCVA
Auréli LAPLANCHE	DUCV / Eau et déchets
Bastien LEONARD	DR / SRH/DGR
Carole MATHIEU	DEES / DIE
Nadège NOIRAUT	DUCV / TSU
Amadou Bamba SEYDI	DUCV / Gestion des déchets
Charlotte TINGAUD	DUCV / Eau et déchets
Nadia TOBNI	DEES / DIE
Céline TRIJAC	DSHE / MDM Lyon 8 Est
Erika VERGNOUX	DSHE / MDM Givors

LES ASSOS

21



JUIN 2018 - Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00

Fermé les mardis et jeudis - Contact : Nicole Albinana : 04 78 63 41 76

SPECTACLES

AUDITORIUM

• **Concerts Expresso** : Surprise du Chef, Question sans réponse, Lumière sur les percussions et De Bach à Ravel

• **James Bond Symphony**

• **Musique Klezmer**

• **Winter Wonderland**

• **Star Wars un nouvel espoir**

• **tar Wars l'Empire contre-attaque**

BOURSE DU TRAVAIL

• **Chantal Ladesou** (one woman show)

ÉGLISE SAINTE BONAVENTURE

• **Concert de Noël**

HALLE TONY GARNIER

• **Eros Ramazzotti**

• **Christine and The Queens**

MAISON DE LA DANSE

• **Trisha Brown**

• **Christian Rizzo**

• **Malandain Ballet Biarritz**

OPÉRA DE LYON

• **Concert du Nouvel An**

THÉÂTRE DE LA RENAISSANCE

• **Charlot joue en concert**

PALAIS DES SPORTS

• **Harlem Globetrotters**

SALLE MOLIÈRE

• **Flamenco Al Andaluz**

• **Les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus 3**

THÉÂTRE GUIGNOL

• **Guignol et les 3 dragons**

• **Guignol et la citrouille enchantée**

CARTE MY TOC :

carte valable pour 6 spectacles, renseignements auprès du COS

SPORTS

LOU / Stade français

LOU / Pau - LOU / Agen

Tous les autres matchs sont ouverts à l'inscription (formulaire à l'accueil et sur le site du COS).

OL / Bordeaux - OL / ASSE

OL Féminines / PSG

OL Féminines / Lille

ASVEL

Tous les matchs sont ouverts à l'inscription (formulaire à l'accueil et sur le site du COS).

EXPOSITION

Les machines de Léonard de Vinci à la Sucrière

ARBRE DE NOËL

Spectacle musical de Noël « Afrika Kumbo » pour les enfants de 2 à 11 ans, le samedi 15 décembre 2018 (horaire selon service indiqué sur l'invitation) à **Eurexpo**, Hall Bocuse.

Un après-spectacle est prévu (goûter et jeux gonflables).

Durée : environ 1 heure.

LINÉAIRES HIVER

12 linéaires montagne sont proposés dans les mêmes conditions que les linéaires été.

Pour les dates de préinscriptions, consulter le site www.cosmely.fr

CIRQUE MEDRANO

Le cirque Medrano est installé à Lyon Confluence, Quai Perrache, **du 06/10 au 02/12/18**.

Billetterie au Comité Social

- **16 €** au lieu de 34 €

Tribune privilège

- **12 €** au lieu de 30 €

Tribune d'honneur

- **48 € pour 4 personnes**

Tribune privilège

- **10 €** séances de 19h30, 20h00

et 20h30 placement libre

sauf loges et or

Site internet : www.cirque-medrano.fr

Contactez le siège : 33 bis cours Général Giraud - 69001 LYON - Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Tél. 04 78 28 95 42 - Mail : contact@lyonsportmetropole.org

✂ **Comète** : Rubrique "A la pause" - Le site : www.lyonsportmetropole.org



LA SECTION TIR À L'ARC :

à partir de 8 ans, possibilité de pratiquer ce sport en famille, avec ou sans compétition le tous est de se faire plaisir.

- Les cours ont lieu le lundi de 17h30 à 19h pour tous et de 19h30 à 21h30 pour les archers confirmés.

- Le vendredi entraînements libre si une personne disponible pour ouvrir.

- Le mercredi entraînement de 17h30 jusqu'à 19h. Sauf si Loïc en remplacement 18h à 19h30.

Lieu : au boulodrome de Lyon Sport métropole 33bis crs Général Giraud 69001 Lyon

Possibilité de payer en plusieurs fois mais tous les chèques sont à donner à l'inscription. Nous acceptons les chèques vacances et la carte M'RA.

Tarif dégressif pour deux personnes de la même famille et tarif autre si les adhérents ont leur matériel. Tarif allant de 320€ à 220€.

Possibilité de s'inscrire pour 4 séances ou stages trimestre.

Pour plus de renseignements :
Françoise 06/64/30/04/63
vollefrancoise@yahoo.fr

LA SECTION PLEINE FORME ARTS MARTIAUX VOUS PROPOSE 5 CLUBS:

Le Samouraï Villeurbanne :

5 rue Melzet 69100 Villeurbanne, vous propose les activités suivantes pour un prix de 170€ l'année : Karaté/Judo/Taekwondo/Boxe/Kung Fu/Krav Maga/Gym/Self Défense.

Le CLAM Centre Lyonnais des Arts Lyonnais :

34 rue Marietton 69009 Lyon, vous propose les activités suivantes pour un prix de 210€ l'année : Aïkido/Judo/JU JITSU/Karaté Do/Iaido/Tai Chi Chan/Qi Kong.

L'Appart Vaise :

17 rue des Docks 69009 Lyon vous propose des abonnements d'un an à 320€ et des abonnements de 6 mois à 220€ : Fitness/Sauna/Plateaux de musculation et cardio.

1 ABBONNEMENT DEUX CLUBS :

L'Appart Jaurès

74 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon et

L'Appart Gambetta

133 grande rue de la Guillotière 69007 Lyon vous propose des abonnements d'un an à 320€ et des abonnements de 6 mois à 220€: Fitness/Sauna/ Piscine/Jacuzzi/Aqua cycling/Aqua gym/Plateaux musculation et cardio. Vous pouvez bénéficier d'un essai gratuit.

Pièces à fournir pour l'inscription : fiche de paie ou carte professionnelle, certificat médical et une photo d'identité

Renseignements :

Marie-Christine Chanoz 04 72 10 24 83 ou directement au club



Élections professionnelles du 6 décembre 2018 : Le Comité Technique

Le Comité Technique donne son avis pour toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux effectifs, aux emplois et aux compétences.

Il est également consulté sur les règles statutaires, les méthodes de travail, le temps de travail, la politique indemnitaire, la formation, l'insertion professionnelle, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.

La CGT défend vos intérêts dans ces instances en donnant un avis négatif, par exemple, sur les réorganisations précipitées des délégations sans réelle concertation avec les agents concernés, la politique indemnitaire inéquitable entre les personnels (Ex Département, Ex Grand Lyon et nouveaux arrivants) ou le guide du temps de travail supprimant des avantages acquis (jours de congés). En l'absence de majorité, l'administration est contrainte de convoquer une nouvelle instance pour « passer en force », preuve d'une incapacité d'un véritable dialogue social.

La CGT participe à la demande de CT imposé à l'administration sur des sujets de préoccupation des personnels comme : le Plan de Déplacement Métropolitain, la hausse de la participation employeur à la prévoyance, l'octroi des primes métiers aux nouveaux arrivants...

La CGT, toujours à vos côtés !

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com
CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com
CGT STEPPI : 04 28 67 56 54 - cgtsteppi@yahoo.fr
Adresse postale : 4, rue des cuirassiers 69003 Lyon
Adresse d'accueil : 59, Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon (Immeuble Gémellyon Sud)
<http://cgt-metropoledeleyon.reference-syndicale.fr/>



Bilan Cfdt Métropole de Lyon

Vos représentants Cfdt élus en 2015 ont été présents à chaque séance des CAP, CT, CHSCT et COS, comme ils s'y étaient engagés. Cette participation active a permis de dénoncer les dysfonctionnements, de faire des propositions. Ces instances sont consultatives

et n'obligent pas l'employeur à prendre en compte les positions des organisations syndicales. D'où le sentiment que nous avons tous d'avancer « à tous petits pas ».

Mais imaginons qu'ils n'y aient plus de représentants du personnel, que disparaissent CAP, CT et CHSCT. Que pensez-vous qu'il arriverait ? Auriez-vous une augmentation de la participation employeur à la mutuelle ?

Les prestations COS se seraient-elles diversifiées ?

Les erreurs de déroulement de carrières auraient-elles été corrigées ? Les agents non accompagnés lors de procédure disciplinaire auraient-ils pu se faire entendre ?

Pour la Cfdt, il est évident que la réponse est NON.

C'est pourquoi nous présentons des listes aux élections professionnelles, pour continuer notre action, porter nos projets comme le télétravail et une harmonisation des fonctionnements entre toutes les délégations, défendre les droits des agents et la qualité du service rendu à l'usager.

Pour vous représenter, pour vous défendre : Votez Cfdt

Si vous souhaitez plus d'information,
 contacter la Cfdt au 04 28 67 56 51
 Ou par mail cfdt@grandlyon.com



Agents des collègues
 Après un peu plus de
 3 ans d'existence, la
 Métropole a décidé
 de mettre les agents

des collègues au diapason fédéral.

Malgré le nombre d'heures travaillées et la pénibilité des postes, les jours de congés ont été réduits à 25 jours.

L'administration saura dire que vous ne perdez rien puisque les RTT sont augmentées à hauteur de 22 jours, le nombre de jours reste donc le même.

OUI bien sûr ! Qui croit-on bernier ? Cette formule est ENCORE une sanction déguisée pénalisant les agents qui, malheureusement, pourraient avoir des soucis de santé. Ceci vient d'être inscrit au nouveau guide du temps de travail, validé par les membres du CT du 14 juin dernier, où la FA NE SIEGE PAS ENCORE et n'est pas conviée aux réunions de travail.

Merci à l'administration ☹️

Le 6 décembre 2018, pensez différent, VOTEZ FA, un syndicat engagé auprès de tous les agent(e)s aujourd'hui déconsidéré(e)s.

FA-FPT - Gemelyon Sud
 59 bd Vivier Merle Lyon 3^{ème}
 04 28 67 56 50 - fafpt@grandlyon.com



Les Elections de
 vos représentants
 approchent pour
 celles et ceux qui ne
 souhaiteraient pas
 se déplacer vous

pouvez voter par correspondance. Il vous suffit de vous signaler et de remplir le bulletin de votre inscription suivant ;
http://comete.grandlyon.fr/a-votre-service/Enquete/Lists/elections_professionnelles_2018/NewForm.aspx?source=http%3a//comete.grandlyon.fr/a-votre-service/Enquete/Pages/Fin_inscription.aspx

VOTER est un acte citoyen, le 6 Décembre
 VOTEZ UTILE VOTER FSU

Retrouvez -nous sur : www.snuter-fsu.fr

FSU - 3 rue des Cuirassiers
 69003 Lyon 04 28 67 56 55
 Port. 07 63 07 86 85
FSU@grandlyon.com



Arrêtez la culpabilisation des personnels en maladie sur le déficit de la Sécu !

L'allongement de la durée de travail suite aux réformes de retraites a largement contribué à cette situation, alors que partout les conditions de travail se dégradent et dégradent la santé de tous !

Nous rappelons que comme on fait un focus sur la fraude sociale, alors que la fraude fiscale coûte 80 milliards par an, faire un focus sur ces dépenses sociales, c'est faire oublier les choix budgétaires du gouvernement, qui va notamment transformer le CICE en suppression des cotisations sociales, qui supprime les cotisations sociales pour les heures supplémentaires, créant lui-même les difficultés de financement de ces dépenses !

C'est par les luttes que nous mettrons fin à ces politiques néolibérales qui vont à l'encontre des intérêts des travailleurs, des chômeurs, des étudiants et de l'ensemble de la société.

SUD - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
 - 04 28 67 56 57
sud@grandlyon.com



LE TÉLÉTRAVAIL A LA MÉTROPOLE C'EST POUR MAINTENANT !

Grâce à votre mobilisation (plus de 250 réponses favorables à notre questionnaire) et notre engagement commun UNSA-UNICAT, le Président de la Métropole a accepté d'expérimenter la mise en place du télétravail dans notre collectivité dès cet automne.

L'expérimentation débute. N'hésitez pas à vous porter volontaires en saisissant votre SRH et en adressant copie de votre demande à la DRH ainsi qu'à nos 2 syndicats. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous aider et faire en sorte que l'expérimentation soit une réussite.

Plein succès aux télétravailleuses et télétravailleurs !

Le 6 décembre prochain, votez massivement pour les listes communes UNSA-UNICAT, pour que vos délégués UNSA-UNICAT soient les plus nombreux possibles, pour vous défendre dans toutes les instances CAP, CT, CHSCT et COS.

Notre site internet : <https://unsa-metropole-lyon.wixsite.com/unsa69>

UNSA Grand Lyon - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 46 - unsa@grandlyon.com



Un pas de plus vers la modernité

Enfin, le site internet et l'application mobile du COS sont en ligne depuis le mois d'août ! Initiatrice de l'idée, la CFE-CGC s'est depuis le début fortement impliquée pour que ce projet voie le jour et qu'il soit mené à bien.

Le chemin a été long, mais nous y sommes arrivés, notre expertise métier et technique y est aussi pour quelque chose ! Le projet étant complexe, l'ouverture est graduelle : aujourd'hui informatif, le site permet de voir les prestations, consulter les consommations, télécharger un avis d'imposition, remplir une demande de prélèvement à l'aide d'un mandat SEPA, etc.

À terme il permettra d'effectuer toutes les démarches habituelles (commandes)

Le travail se poursuit, nous continuons de travailler sur son évolution. L'utilisation du site et des partenariats avec des plateformes de réservation permettra de proposer des prestations plus adaptées aux besoins des agents, de faire preuve de plus de réactivité, toujours dans un souci d'équité.

Pour donner du corps à vos idées et répondre à vos besoins concrètement, n'hésitez-plus, rejoignez-nous et le 6 décembre prochain, votez pour la CFE-CGC !

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir :
Immeuble Gémellyon Sud, 59 boulevard Vivier Merle
Adresse postale : Immeuble Porte Sud, 4 rue des Cuirassiers - 69003 LYON - Tél : 04.28.67.56.45 - Email : cgc@grandlyon.com
Blog : cgcmetropolede lyon.blogspot.fr



Défendre les inégalités :

Les causes de ces inégalités sont diverses : discrimination directe ou indirecte, choix d'orientation ou de carrière moins favorables, existence de métiers et de filières genrés, phénomènes d'autocensure etc. Non catégorielle, la CFTC défend tous les agents, que vous soyez titulaires ou contractuel(le), quel que soit votre catégorie, votre cadre d'emploi ou votre filière. Force d'opposition quand vos droits sont bafoués, la CFTC est également force de proposition et de dialogue pour trouver des solutions. Des directions de la Métropole pratiquent la discrimination de façon très intelligente : quel diplôme de quelle école, quels employeurs, syndicaliste ou pas, quel âge etc...

La CFTC répète que la Métropole ne se construira qu'en prenant le meilleur des deux ex collectivités sans préjugé l'employeur d'origine et sur la compétence des agents.

Présent à vos côtés, la CFTC est là pour vous aider dans l'explication de vos droits, afin de vous défendre rapidement.

**Rejoignez-nous !
VOTEZ CFTC**



Syndicat CFTC - Immeuble Gémélyon Sud
Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3
Boîte Postale : 4 rue des Cuirassiers - Lyon 3
Tél : 04.28.67.56.49 - Courriel : cftc@grandlyon.com



L'AVENIR DES SERVICES PUBLICS : LES CHATBOT

« Faire payer davantage l'utilisateur des services publics » ou « Remplacer les fonctionnaires par des salariés de droit privé » voire par des « Chatbot » (robots conversationnels) ; voilà le nouveau modèle social que le gouvernement nous prépare.

« Refonder le contrat social avec les agents publics », composée de quatre chantiers, a pour but de casser le Statut général des fonctionnaires. (Cf. CAP 22).

FO défend l'indépendance syndicale et revendique :

- Le maintien du Statut général des fonctionnaires !
- L'augmentation de 16 % de la valeur du point d'indice !
- Le maintien de la CNRACL en l'état

Face à la destruction des services publics et leur déshumanisation, FO soutient un service public fort, garant des valeurs républicaines et de la cohésion sociale.

FO - Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



LE TELETRAVAIL A LA METROPOLE C'EST POUR MAINTENANT !

Grâce à votre mobilisation (plus de 250 réponses favorables à notre questionnaire) et notre engagement commun UNSA-UNICAT, le Président de la Métropole a accepté d'expérimenter la mise en place du télétravail dans notre collectivité dès cet automne.

L'expérimentation débute. N'hésitez pas à vous porter volontaires en saisissant votre SRH et en adressant copie de votre demande à la DRH ainsi qu'à nos 2 syndicats. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous aider et faire en sorte que l'expérimentation soit une réussite.

Plein succès aux télétravailleuses et télétravailleurs !

Le 6 décembre prochain, votez massivement pour les listes communes UNSA-UNICAT, pour que vos délégués UNSA-UNICAT soient les plus nombreux possibles, pour vous défendre dans toutes les instances CAP, CT, CHSCT et COS.

Unicatmetropole@grandlyon.com
tél Bruno COUDRET Secrétaire Général : 06 62 24 69 39



Formation ? Une lutte de longue date pour l'émancipation du travailleur bien vite oubliée au vu nombre de formations personnelles refusées chaque année ! Combien d'agents soumis à une charge de travail inabsorbable ne s'autorisent toujours pas à prendre ce temps essentiel ?

Quant aux formations internes on regrette le corporatisme dans notre institution où certains arrivent à un poste après une formation très rapide sans rapport avec leur formation initiale. Cela aboutit à une dévalorisation des métiers, si tout le monde peut tout faire au bout de quelques semaines de formation, c'est très facile d'être fonctionnaire. Cela aboutit à une dégradation du service, une difficulté à s'adapter aux situations inattendues ou complexes, un suivi de la procédure avec une perte de sens. Non à la disparition de l'intérêt général comme priorité.

La CNT dit oui à une formation personnelle accessible à tous !

CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon - 06 76 16 38 17
cnt@grandlyon.com

TEMPS FORTS DE LA MÉTROPOLE

**GAGNANTS
PÉTANQUE 1**



SENTEZ-VOUS SPORT : LES COMPÉTITEURS

EN PRÉSENCE DE :

INGRID TANQUERAY (LYON ASVEL BASKET)
CLÉMENTINE LUCINE (SKI NAUTIQUE)
ROMAIN HEINRICH (BOBSLEIGH)

**GAGNANTS
RALLYE 2**



**GAGNANTS
RELAIS**



**GAGNANTS
PÉTANQUE 2**



**GAGNANTS
BADMINTON**



**GAGNANTS
RALLYE 1**



**GAGNANTS
FOOT**

